

2M INVEST
Société à responsabilité limitée au capital de 500 euros
siège social : 25 rue Gambetta
42000 SAINT ETIENNE
839 009 974 RCS SAINT ETIENNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JANVIER 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le trente janvier,
A 11 heures

Monsieur Maxime MATHEVON, demeurant 11 Allée des Ifs – LA TOUR EN JAREZ (42580), propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société « 2M INVEST », associé unique et Gérant de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le Président indique que la société a été constituée en date du 23 février 2018 avec une activité de prise de participations et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilière.

Toutefois, en suite de la cession à intervenir des titres détenus par la société, sans perspectives de nouvelles acquisitions de titres, cette dernière n'aura plus d'activité.

Aussi, il est proposé de procéder à la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Dissolution anticipée de la société 2M INVEST,
- Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et obligations,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Maxime MATHEVON, Associé Unique, prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce.

CLOTURE


Le présent acte sera mentionné sur le registre des décisions tenu au siège social et un exemplaire signé par l'Associé Unique sera conservé dans les archives de la Société.

Le présent document a été conclu à titre d'écrit sous forme électronique au sens de l'article 1366 du Code civil et signé par voie électronique au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en œuvre par DocuSign, garantissant le lien de chaque signature avec le présent document conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

Monsieur Maxime MATHEVON

Associé Unique

« bon pour acceptation des fonctions de liquidateur »

DocuSigned by:
 Maxime MATHEVON
9946DF1D137D4CD...